

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**2022-061**SEANCE DU **MARDI 17 MAI 2022**

*Le mardi 17 mai 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 11 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 26
Nombre de Membres présents : 18	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 8	Abstention : 0
	Non votant : 0

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BELLUT, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Jean-Jacques BILLARD à Jean-Marc NARDI, Anne LUMEAU à Eric MAUCORT, Hélène BERGER à Christelle LAMBERT, Marc PLOUZEAU à Chantal BOISNIER, Olga MARTINEAU à Jean-Luc DUPONT, Arnaud Nicolas PLANCHON à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE à Lucile VUILLERMOZ, Fabrice MASSON à Françoise BAUDIN.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Louise GACHOT.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Éric MAUCORT

**Attribution des subventions 2022 aux associations (autres demandes)**

Comme chaque année, la Ville de Chinon a examiné avec attention les demandes de subventions aux associations (autres demandes) pour l'année 2022.

Les propositions de subventions aux associations faites par la Commission vie associative du 30 Mars dernier sont :

- Les jardiniers des Hucherolles : 500 €
- Comice du Monde Rural de l'Arrondissement de Chinon : 814,50€
- Fédération des Déportés internés résistants et patriotes d'I&L : 200 €
- Conciliateurs de Justice : 200 €
- SPA- Société Protectrice des Animaux : 300€

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** ces subventions à attribuer à ces associations (autres demandes) au titre de l'année 2022,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

Fait à CHINON, le 23 mai 2022

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Luc DUPONT:



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 31/05/2022

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage